

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 juillet 2014 portant dissolution de la brigade territoriale d'Estaing (Aveyron)

NOR : INTJ1412181A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Estaing (Aveyron) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2014. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale d'Espalion est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Espalion exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2014.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,
adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,
C. DUPOUY

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Espalion	Bessuéjols Espalion Lassouts Le Cayrol Saint-Côme-d'Olt	Bessuéjols Campnac Coubisou Espalion Estaing Lassouts Le Cayrol Le Nayrac Saint-Côme-d'Olt Sébrazac Villecomtal
Estaing	Campnac Coubisou Estaing Le Nayrac Sébrazac Villecomtal	(Dissolution)